

# BULLETIN MUNICIPAL 2017 - LOMPNAS

L'année 2016 vient de s'achever avec le souvenir des attentats. Nous aurons une pensée pour toutes les personnes touchées de près ou de loin par ces actes.

Nos communes doivent s'adapter aux réformes de l'Etat, en particulier pour nous l'intégration de notre Communautés de Communes à celle de la Plaine de l'Ain.

En ce qui concerne notre commune de Lompnas, je tiens à remercier tout particulièrement Robert BABOLAT qui (avec l'aide de Paul BONNARD et Paul LASSEIGNE) a réparé et crépi à titre gracieux le mur en face de l'église et également refait la dalle du parvis.

Je remercie également Jacques GAVIGNET qui a travaillé longuement à la mise en forme du nouveau site communal.

Mes remerciements iront aussi aux nouveaux pompiers ainsi qu'aux pompiers titulaires.

Merci aux parents d'élèves qui s'impliquent toujours autant dans le fonctionnement de la cantine.

Cette année 2016 a été dynamique et sportive : des cours de « Savate forme », de Zumba et de chant ont été mis en place. Je leur souhaite pleine réussite.



La chorale



zumba



La savate forme

Je remercie les associations du village : le comité des fêtes, la société de chasse, ainsi que le CCAS. La vie du village ne serait pas la même sans elles, en particulier le comité des fêtes qui a fait un don de 500 € à la commune au nom de toutes les associations.

Merci à Laurence, Audrey, Anne-Laure et Steven sur qui je peux toujours compter.

Je voudrais également remercier mes adjoints, les membres du Conseil Municipal pour leur implication tout au long de l'année.

Enfin, merci à tous ceux qui ont participé à la journée des chemins. Cette opération sera reconduite cette année.

# BULLETIN MUNICIPAL 2017 - LOMPNAS

## Travaux effectués en 2016 :

- \* Réfection et goudronnage du chemin de la Malisse (13 158,90 €),
- \* Réfection des chemins communaux (1121,10 €),
- \* Montage d'un bypass, remplacement de toutes les vannes et nettoyage du réservoir d'eau (14 808,72 €),
- \* Curage de la station d'épuration (9 440,33 €),
- \* Remplacement ou réparation des ordinateurs à l'école (628 + 677 = 1305 €),
- \* Renforcement du réseau électrique du quartier du haut (pris en charge par EDF),
- \* Remplacement des luminaires d'éclairage public (6046,25 €)
- \* Remplacement de deux bornes incendie (2322,17 + 2967,96 = 5290,13 €)
- \* Remise en état des vitraux de l'église (suite vandalisme et remboursé par Groupama : 3006,71 €),
- \* Peinture des portes et fenêtres de la salle polyvalente (120,02 € de peinture),
- \* Mise en place d'un défibrillateur sous le préau de l'école (2 617,41 €),
- \* Coupe de hêtres et éclaircies des sapins dans la forêt de la Morne (730,28 €)
- \* Achat terrains périmètre protection de la source et frais de notaire (4550,02 €).

Cette liste est non exhaustive.

L'année 2017 verra se concrétiser les travaux d'accessibilité qui nous sont imposés (33000 € TTC).

La liste des travaux à prévoir s'arrêtera là, car la baisse des dotations ne nous permet pas d'en faire d'avantage. La dotation de l'état baissera encore de 10 % en 2017, celle du département (40000 €) de 50 % et cessera en 2018.

Le remboursement de la dette publique s'élève aujourd'hui à 3000 € à la charge de la commune.

Je précise que beaucoup de travaux sont réalisés par les adjoints et moi-même ce qui représente une économie non négligeable pour la collectivité.

De plus, avec la dissolution de la Communauté de Communes Rhône Chartreuse de Portes au 31/12/2016 et la création d'un SIVOM, la commune récupère des compétences en matière de bureautique et informatique (achat d'un photocopieur pour 3000 €, maintenance des logiciels informatiques 480 €/an), de la voirie (reprise des prêts en cours pour 3100 €/an jusqu'en 2036) et tout simplement du fonctionnement du SIVOM qui représente un coût de 63 € par habitants (population DGF soit 12000 € pour Lompnas).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, notre commune a intégré la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain qui compte désormais 53 communes.

C'est une étape importante, beaucoup de travail à prévoir car nous n'avons pas les mêmes compétences, ni la même fiscalité.

Je vous invite à lire le mot de Daniel Béguet sur le sujet.

Malgré tous ces changements, restons confiants et optimistes !

*Jean-Paul Bignon*

# BULLETIN MUNICIPAL 2017 - LOMPNAS

## Etat civil 2016



Joris

et

Méline



- ✓ naissances : Méline MORY et Joris BABOLAT,
- ✓ mariage : Lys BERT et Olivier GUILLARD,
- ✓ décès : néant.

## Agenda 2017

- \* 11 février : boudins de la chasse,
- \* 10 et 11 juin : tir aux pigeons,
- \* 1<sup>er</sup> mai : tartes du sou des écoles et des pompiers,
- \* 23 avril et 07 mai : élections présidentielles,
- \* 11 et 18 juin élections législatives,
- \* 06 août : farfouille

## Infos diverses



A la suite d'une réorganisation des services de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ain, la trésorerie de Lagnieu est fermée depuis le 23/12/2016.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les sommes dues au titre des avis de sommes à payer émis par la commune doivent être réglés auprès de :

### Trésorerie d'Ambérieu en Bugey

12 rue du Clos Dutillier

CS 90529

01505 AMBERIEU EN BUGEY

04.74.46.19.70.

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi de 8 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 16 H 00

Mercredi et vendredi de 8 H 30 à 12 H 00



**Permanence de la gendarmerie de Lhuis** : mercredi et samedi de 14 H 00 à 18 H 00



LA POSTE

**La poste de Serrières-de-Briord** : du lundi au samedi de 9 H 00 à 11 H 30

**Le Conseil Municipal et moi-même vous présentons tous nos meilleurs vœux pour 2017.  
Que cette nouvelle année soit remplie de joie et de bonheur.**



# BULLETIN MUNICIPAL 2017 - LOMPNAS

## Editorial CCRCP

Le dénouement approche !

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de Communes Rhône Chartreuse de Portes aura vécu ! Nous ferons partie de la CC Plaine de l'Ain. Cette collectivité regroupera 53 communes et près de 70 000 habitants. Quel changement !

Et pour vous, cela va se traduire par quoi ?

Vous ne verrez pas grand-chose de changé dans votre quotidien, la mise en place de toutes les compétences reprises se faisant progressivement.

Certaines compétences (petite enfance, voirie, bureautique et informatique des mairies, TAP) n'étant pas reprises par la CCPA, elles le seront soit directement par les communes (bureautique, informatique, voirie) soit par le SIVOM Rhône Chartreuse de Portes créé pour les compétences liées à l'enfance (Crèche, Centre de loisirs, TAP). Le fonctionnement de ce Syndicat sera soumis à un Conseil Syndical composé de 2 membres par commune, son financement sera assumé par les communes sur la base d'une contribution par habitant prélevée sur les budgets municipaux.

La compétence déchets est reprise par la CCPA. Cela veut dire d'abord que chaque habitant de notre territoire aura accès aux déchetteries de la CCPA, dont celle de VILLEBOIS. Les modalités d'accès vous seront communiquées prochainement.

La collecte des OM et le tri sélectif continueront comme actuellement jusqu'à la fin des contrats en cours avec les entreprises titulaires des marchés. La TEOM deviendra TIEOM (taxe incitative) en 2022, mais elle sera dégressive chaque année pour passer d'un taux de 13% à 9,40% en 2021. En 2022, il y aura une part fixe de 5,21% et une part variable de 3,47% soit un taux de 8,68%. Nous aurons donc une baisse substantielle du coût d'enlèvement et de traitement des OM.

La part de fiscalité due à la CCPA sera également en baisse puisque cette dernière n'impose pas le foncier bâti, elle a suffisamment de ressources fiscales par ailleurs avec l'activité économique forte sur son territoire.

Un point noir vient ternir cette intégration à la CCPA, il concerne le collège de BRIORD. En effet, il revenait à la CCRCP de construire et entretenir les équipements sportifs nécessaires au collège. La CC disparaissant et la CCPA ne reprenant pas cette compétence, se pose la question de leur financement. Le département de l'Isère qui financera 30% du collège ne participera pas aux équipements sportifs, malgré un engagement verbal de son ancienne majorité départementale ! Le coût prévisionnel des équipements approche les 3,5 M€. Quelques subventions pourront être perçues mais il restera un emprunt à réaliser, vraisemblablement par la commune de BRIORD et remboursé solidairement par les communes concernées par l'établissement scolaire créé.

La commune de BRIORD est très sollicitée puisqu'elle a déjà fait don de terrains communaux pour l'implantation du collège en plus de ceux acquis par la CCRCP, qu'elle en soit remerciée grandement.

Nous reviendrons vers vous au fil du temps pour vous informer de l'évolution de la situation, par le biais des bulletins municipaux.

Je voudrais terminer cet éditorial, ce mot du président, le dernier, par mes remerciements les plus chaleureux à tous les conseillers communautaires avec qui j'ai travaillé et particulièrement aux vice-présidents qui m'ont assisté et supporté durant ces années de présidence.

Daniel BEGUET